



Doc. 16087  
27 janvier 2025

## La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

### Amendement<sup>1</sup> n° 24

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

*Dans le projet de résolution, paragraphe 15.2, après le mot «européens», insérer les mots suivants:*

«et en renforçant la capacité de l'Europe à répondre de manière décisive à toute agression contre ses États membres ou ses pays partenaires».

### *Note explicative*

L'Europe doit être en mesure de répondre de manière décisive à toute agression contre ses États membres ou ses pays partenaires.

### *Déposé par:*

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD  
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC  
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE  
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC  
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD  
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

---

1. 2025 - Première partie de session

